
Contrastes entre les Assemblées législatives des États Américains et des provinces canadiennes

par Gary F. Moncrief et Joel A. Thompson

Dans un article intitulé « Député à temps plein ou à temps partiel ? Voilà la Question ! » (1) paru dans un numéro récent de cette *Revue* (automne 1988), les auteurs font valoir que, perçus par le public comme des législateurs à temps partiel alors que leurs fonctions les occupent à plein temps, les députés provinciaux du Canada ont du mal à concilier cette perception avec la réalité. Cette situation, qui n'est pas sans rappeler celle qu'on retrouve dans les législatures des États américains, nous a amenés à réfléchir sur le genre de personnes qui siègent aux assemblées législatives des subdivisions territoriales des deux pays. Ont-elles des points communs ? Présentent-elles des antécédents semblables ? Les divergences entre les structures politiques de ces subdivisions attirent-elles, au contraire, différents types de personnes ?

Les divergences qu'offrent les systèmes législatifs des deux pays se situent sur le plan des fonctions, de la discipline de parti et du rôle individuel des législateurs. Aux États-Unis, les législatures se définissent habituellement par leur rôle *législatif*. Dans le système parlementaire, ce rôle est souvent présenté comme une *légitimation* ou une *critique* du programme gouvernemental. Cette divergence vient de ce que le pouvoir exécutif est beaucoup plus puissant dans le système canadien.

La deuxième distinction que présentent les deux systèmes à trait à la discipline de parti. « Au Canada, la démocratie parlementaire est dominée par les partis politiques au point où certains spécialistes estiment que, dans l'ensemble des pays démocratiques, c'est chez nous que la discipline de parti exigée pour la plupart des votes tenus à la Chambre des communes et dans les assemblées des provinces est la plus stricte. » (2) Selon plusieurs auteurs, les whips de parti terrorisent leurs collègues au point de les réduire, lors des votes, à des robots serviles.

De leur côté, les observateurs américains se plaignent souvent du manque de discipline de parti chez eux. Même si cette discipline est plus rigoureuse dans certaines législatures

que dans d'autres, il est peu probable que les auteurs précités pourraient, à l'heure actuelle, dire la même chose d'une assemblée législative des États-Unis. Chacun s'entend pour dire que les législateurs américains échappent, dans une très grande mesure, aux contraintes rigoureuses des partis. Les raisons en sont nombreuses, mais les deux principaux facteurs le plus souvent évoqués sont la nature du processus électoral (les primaires en particulier) et le mode de financement des campagnes.

Vu les divergences constatées sur le plan des fonctions et de la discipline de parti, il n'est guère étonnant que le rôle individuel du législateur diffère d'un système à l'autre. Dans la plupart des législatures américaines, chaque représentant est un peu comme un agent libre face au processus électoral ; l'influence qu'il exerce et son succès aux élections successives reposent sur les services fournis à ses commettants, son travail en comité, et son aptitude à recueillir des fonds. Dans le contexte canadien, la carrière de chaque député dépend davantage des succès du parti et de l'estime auquel chacun a droit au sein de ce dernier. Les députés de l'opposition doivent se contenter de critiquer le gouvernement, tandis que ceux du parti ministériel qui ne siègent pas au Cabinet sont habituellement relégués à l'arrière-banc.

Lorsqu'on songe aux législatures et au processus législatif des États-Unis, les deux termes qui viennent le plus souvent à l'esprit sont « compromis » et « longue haleine ». Le mot qu'on semble relever le plus souvent dans les discussions sur les parlements et le processus législatif canadiens est « opposition ». Ces termes semblent énoncer l'essence même des divergences entre les deux systèmes.

Le rôle du carriérisme est l'une des différences les plus intéressantes entre les deux systèmes législatifs des subdivisions territoriales. La plupart des personnes élues au Congrès américain ont déjà fait de la politique au niveau des États, et y ont souvent siégé à la législature. Dans bien des États, celle-ci est considérée comme une étape importante dans l'ascension vers un poste supérieur. C'est apparemment moins le cas dans le système canadien. Relativement peu de députés fédéraux ont d'abord été députés provinciaux ; d'autre part, le mode de recrutement et l'orientation des carrières des uns et des autres semblent un peu différents. (3) Les rôles et fonctions

Gary F. Moncrief est professeur au département de sciences politiques de la Boise State University. Joel A. Thompson enseigne au département de science politiques de l'Appalachian State University.

des assemblées législatives des provinces canadiennes et des États américains sont donc manifestement différents. La question qui se pose est alors la suivante : les législateurs eux-mêmes diffèrent-ils ?

Quelques caractéristiques des députés provinciaux canadiens et des législateurs des États américains

Nous avons, dans des études antérieures, examiné les antécédents des législateurs des États américains et le lien qui existe entre ces caractéristiques et celles de leur circonscription électorale. (4) Nous comparons ici certaines des données recueillies sur les législateurs des États américains aux renseignements obtenus sur les députés provinciaux du Canada. Nous avons, à cette fin, tiré du *Guide parlementaire canadien* de 1988 des données sur les antécédents des députés qui siègent dans chacune des législatures provinciales du Canada, pour ensuite les comparer aux données obtenues d'un échantillon d'États américains.

Le Tableau 1, où l'on trouve de l'information sur plusieurs variables, révèle des différences intéressantes.

Maintien en fonction : Les législateurs des États américains restent en fonction plus longtemps que les députés provinciaux canadiens (8,8 années contre 7,5). En outre, la proportion de ceux qui restent en poste au moins six ans (63,8 %) est bien plus élevée que chez les députés (49,1 %). Il est intéressant de noter à cet égard que les élections provinciales sont habituellement espacées de cinq ans (à moins d'une élection anticipée), alors que le cycle électoral est de deux à quatre ans aux États-Unis. Il s'ensuit que, collectivement, les législateurs des États américains doivent se faire réélire plus souvent que leurs homologues canadiens pour rester aussi longtemps en fonction.

Études : La variable des études révèle de faibles différences entre les deux groupes de législateurs. Dans l'ensemble, une proportion légèrement supérieure de législateurs des États américains (67,9 %) détiennent un grade collégial ou supérieur, contre 58,5 % de députés provinciaux canadiens.

Mobilité : Il y a plus de chances pour que les députés provinciaux canadiens soient natifs de la province où ils siègent. Quatre sur cinq d'entre eux y sont nés, ce qui est le cas

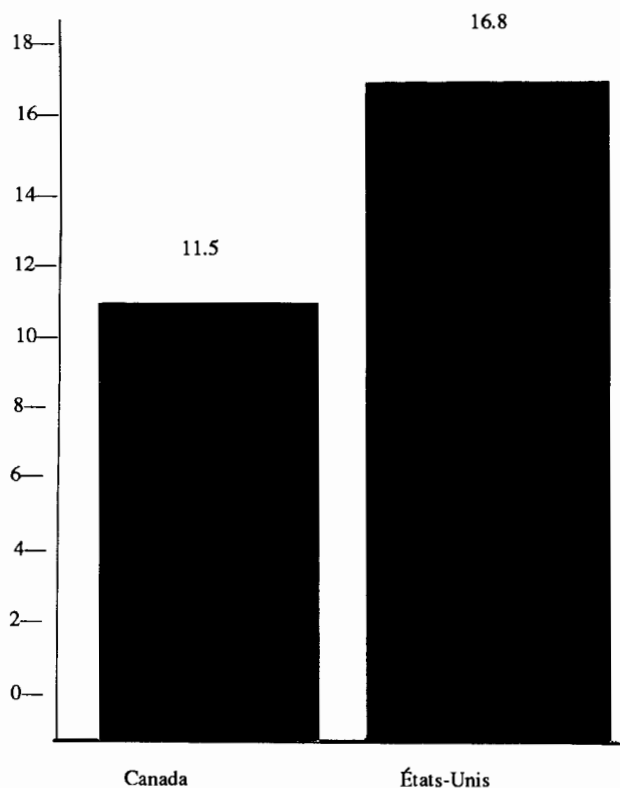
Comparaison des députés provinciaux canadiens et des législateurs des États américains

VARIABLE	CANADA	ÉTATS-UNIS
Maintien en fonction	(n=707)	(n=2314)
Nombre moyen d'années en fonction	7,49	8,75
% 5 ans et moins	50,9 %	36,2 %
% 6 ans et plus	49,1 %	63,8 %
Mobilité	(n=712)	(n=1756)
% Nés dans la province ou l'État	80,9 %	64,8 %
% Nés ailleurs	19,1	35,2
Études	(n=588)	(n=2123)
École secondaire et moins	16,5 %	12,2 %
Études collégiales partielles	25,0	19,9
Grade collégial	25,2	29,7
Grade supérieur	33,3	38,2
Circonscription électorale	(n=715)	(n=2312)
Circonscription uninominale	95,2 %	56,2 %
Circonscription plurinomiale	4,8	34,8

de moins de deux tiers des législateurs des États américains. Cela s'explique en partie, bien sûr, du fait que les provinces canadiennes sont beaucoup plus vastes que la plupart des États américains. Aux États-Unis, toutefois, de fortes fluctuations se constatent d'un État à l'autre quant au nombre de législateurs qui sont natifs de l'État où ils ont été élus. Dans certains (notamment ceux de l'Ouest), la majorité des législateurs y ont immigré.

Sexe : Le nombre de femmes qui siègent aux législatures des États s'est fortement accru (leur nombre a quadruplé) aux États-Unis depuis vingt ans. À l'heure actuelle, leur proportion, qui atteint près de 17 % pour l'ensemble du pays, tourne même autour de 30 % dans certains États. Il est intéressant de constater que la proportion de femmes parmi les députés provinciaux est beaucoup moindre.

Pourcentage de femmes dans les législatures des subdivisions territoriales



Ce qui plus est, la proportion est relativement constante. Si les femmes représentent moins de 10 % des députés provinciaux de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse et de la Saskatchewan, leur proportion varie de 12 à 14 % dans les autres provinces.

Conclusion

Les divergences exposées ici ne font qu'illustrer les différences que présentent les structures sociales et politiques des deux pays au niveau des subdivisions territoriales. Certaines des différences (par ex., le niveau d'études et la proportion de femmes) découlent, croyons-nous, de l'écart entre le degré d'urbanisation des deux pays. D'autres variations résultent vraisemblablement de divergences dans les structures électorales. Il est bien connu, par exemple, qu'une forte proportion de femmes élues aux législatures des États américains le sont dans des circonscriptions plurinominales. (5) Il importe toutefois de souligner que, si environ 30 % des circonscriptions de ces législatures sont plurinominales aux États-Unis, presque toutes les circonscriptions électorales sont uninominales au Canada.

Des différences dans le mode de recrutement, le rôle des partis politiques et la tendance carriériste des législatures expliquent peut-être également les divergences entre les législatures des subdivisions territoriales canadiennes et américaines. Ce n'est toutefois, pour l'instant, que pure spéculation. Voilà manifestement un domaine où il serait cependant très intéressant de pousser plus loin les recherches.

Notes

1. Don Cousens, T. Huberts et D. MacDonald, «Députés à temps plein ou à temps partiel ?», *Revue parlementaire canadienne*, 1988, 11:2-6.
2. David Kilgour et J. Kirsner, « La discipline de parti et la démocratie au Canada », *Revue parlementaire canadienne*, 11:10.
3. Voir Doreen Barrie et R. Gibbons, « Parliamentary Careers in the Canadian Federal State », 1989, *Revue canadienne de science politique*, 22:137-145.
4. Joel Thompson et G. Moncrief, « Residential Mobility of American State Legislators », document présenté à l'assemblée annuelle de l'American Political Science Association, 1988, Washington, D.C.
5. Voir R. Darcy, S. Welch et J. Clark, « Women, Elections, and Representation », Longman, Inc. 1987, New York. Voir aussi Gary Moncrief et J. Thompson, « Electoral District Characteristics and State Legislators' Backgrounds », 1989, document présenté à l'assemblée annuelle de la Midwest Political Science Association, Chicago, Illinois.